

SINGER & HAMILTON

EXECUTIVE SEARCH

COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2017



Network France
WE SUPPORT



EDITORIAL

Singer & Hamilton renouvelle son engagement au Pacte Mondial des Nations Unies.

Conscient des enjeux du développement durable, nous avons choisi d'anticiper et d'agir sur les évolutions économiques, sociales et environnementales qui impactent notre activité en adoptant une démarche responsable. Notre métier est d'accompagner nos clients et nos candidats en respectant dans le respect d'une éthique professionnelle, sociale et environnementale.

Singer & Hamilton réaffirme son soutien aux dix grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'Homme, les conditions de travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Notre volonté est de faire progresser ces principes dans notre zone d'influence en les intégrant dans notre stratégie, notre culture et nos missions au quotidien. Nous nous engageons à sensibiliser et à faire évoluer les comportements de nos collaborateurs, clients et fournisseurs.

Eric SINGER



Introduction

En tant que Cabinet d'Executive Search, nous plaçons le "capital humain" au cœur de nos préoccupations et sommes engagés dans une démarche de responsabilité depuis la création de la société en 1989. Nous favorisons le développement et le bien-être de nos collaborateurs et la qualité de service offerte aux clients dans un environnement éthique et morale.

Pour Singer & Hamilton être socialement responsable c'est adopter une démarche reposant sur le développement durable et être un acteur économique soucieux de sa performance, tout en privilégiant les actions suivantes :

- Préserver l'environnement,
- Etablir une relation durable avec nos collaborateurs,
- Promouvoir la solidarité au travers de partenariats associatifs,
- Respecter des règles déontologiques avec nos clients et candidats,
- Lutter contre la corruption.

En 2013, cette volonté s'est traduite par la signature du Pacte Mondial (Global Compact). Lancé au siège de l'ONU en juillet 2000, ce dernier invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de 10 valeurs fondamentales dans le domaine des droits de l'homme, des conditions de travail, de l'environnement et de lutte contre la corruption. Ces principes s'inspirent de textes comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Convention de l'Organisation Internationale du Travail et la Déclaration de Rio lors du premier Sommet de la Terre.*

DROITS DE L'HOMME

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence; et



2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

DROIT DU TRAVAIL

- 3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective;
- 4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- 5. L'abolition effective du travail des enfants ; et
- 6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENVIRONNEMENT

- 7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- 8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
- 9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

L'objectif de notre engagement envers le Pacte Mondial est de :

- Placer l'éthique au cœur de notre métier,
- Etre un employeur responsable et solidaire,
- Agir pour l'éducation et le développement solidaire,
- Limiter notre empreinte environnementale,
- Lutter contre la corruption.



Nous avons la conviction que notre performance ne pourra être pérenne que grâce à la qualité des relations avec nos clients, candidats, fournisseurs, et sur la base d'un respect accru de l'éthique, justice et environnement.

Dans le cadre de cette démarche globale, développée de manière collective et collaborative, nous avons établit un document de référence définissant les objectifs, principes et rôles de chacun, permettant ainsi à tous les salariés de participer et de s'investir aux côtés de leur entreprise.

DROITS DE L'HOMME ET NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Singer & Hamilton est un Cabinet d'Executive Search comprenant 14 salariés avec un effectif de 11 femmes et 3 hommes.

Notre devise, est l'excellence tant dans la qualité de service que dans les relations interpersonnelles.

Le Cabinet s'attache au travers de son organisation et des avantages qu'il propose, à contribuer à l'épanouissement de ses collaborateurs et à la performance professionnelle.

En ce sens, le Cabinet a mis en place différentes mesures participant au bien-être de ses salariés.

Avantages et bien-être des salariés :

- 5 semaines de congés payés.
- Tickets restaurant et mutuelle avec partie des cotisations prise en charge par la société (60% pris en charge par le Cabinet).
- Intéressement : distribué et calculé en fonction des résultats de la société, selon le contrat mis en place (toute personne y a accès)
- Formation : Chaque employé a accès à une formation si besoin (informatique, langue etc...)
- Visite médicale : chaque salarié a une visite médicale annuelle.



• Charte du Cœur : Chaque année, une formation interne aux premiers gestes qui sauvent et installation d'un défibrillateur. En signant cette charte, nous nous engageons sur cet enjeu de santé publique, créateur de dynamiques sociales et citoyennes. —



Diversité et égalité des chances :

Synonyme de richesse humaine et facteur clé de succès, la diversité s'envisage chez Singer & Hamilton comme un acquis à respecter, développer et promouvoir. Très concrètement, au sein de Singer & Hamilton la diversité est :

- Culturelle: + 70% collaborateurs sont bi-culturels, voire bi-nationaux Ils sont originaires d'Europe, Afrique du nord et Amérique Latine.
- •Hommes/Femmes: + 75% des collaborateurs du Cabinet sont des femmes ainsi que 2 associés sur 4.
- Générationnelle : 4 tranches d'âges de 20 à 60 ans
- Salaire : nous avons une parfaite égalité salariale entre les hommes et les femmes.

Au quotidien, Singer & Hamilton mène ses recrutements en se basant sur les qualités et compétences professionnelles des candidats, et s'engage contractuellement, dans chaque mandat de recherche, à procéder à la présentation des meilleurs candidats potentiels, correspondant à la définition de fonction sans discrimination de race, de sexe ou de religion.

Nous garantissons la non discrimination des candidats et le respect de la diversité mais également l'intégration des candidats, leur adéquation avec le poste proposé et leur apport de valeur ajoutée.

Nous offrons une garantie de bonne intégration du candidat recruté.



ENVIRONNEMENT

Dans une logique d'amélioration continue, Singer & Hamilton mène une politique environnementale volontariste. Soucieuse de se positionner en tant qu'acteur éco-responsable, elle a mis en place différents axes d'intervention visant à maîtriser et réduire les impacts de ses activités sur l'environnement.

Limiter les consommables :

- Rationalisation des impressions et produits recyclés : réduction du volume d'impressions (noir et blanc, recto-verso, systématisation de l'aperçu avant impression), collecte et recyclage des consommables (papiers, toners, cartouches), réutilisation des papiers imprimés non-utilisés comme brouillons ou bloc note...
- Nous imprimons 2 fois moins de document couleurs que noir/blanc
- Nous consommons environ 10 ramettes de papier par mois
- Nous avons choisi un prestataire pour recycler nos cartouches d'encre vides ainsi que le papier, Le petit plus



Ils récupèrent notre papier à recycler ainsi que les cartouches d'encre vides, piles et ampoules tout les mois grâce à des bornes mis en place dans nos locaux.

De plus, 80% du personnel de cette entreprise se trouve en situation de handicap.



Nous allons également mettre en place l'année prochaine une borne de recyclage de gobelet en carton. Une formation sera prévue par le prestataire au sujet du recyclage.

- •Gestion des consommations : réduction de la consommation électrique du parc (programmation systématique de mise en veille prolongée, et arrêt...).
- Recyclage des capsules de café Nespresso par La Poste.



• Nous avons une fontaine à eau à disposition pour éviter la surconsommation de bouteille d'eau. Nous n'utilisons pas de gobelet en plastique.



Accompagnement du développement durable :

Singer & Hamilton a choisi d'apporter son soutien au développement durable en Europe et en Afrique, ainsi que les initiatives citoyennes et l'éco-habitat au travers de la Fondation de France. Les projets pourront concerner notamment les ressources (énergie et eau), les bâtiments, les transports, les déchets, la biodiversité, les objectifs étant : la diminution des consommations, le recours à des solutions alternatives plus respectueuses de l'environnement, l'adaptation ou la modification des installations, la modification des comportements.

Limiter notre empreinte environnementale :

• Réduction des déplacements : un numéro de téléconférence a été mis en place dans le cabinet pour limiter les déplacements en province ou à l'étranger.



• Nous avons un réfrigérateur à disposition pour limiter le gaspillage alimentaire et de pouvoir stocker au frais les restes des déjeuners.

Notre objectif de l'année 2017 :

- Accroître le nombre de chômeurs sur les listes de candidats présentés aux clients
- Diminuer les impressions en utilisant au maximum nos systèmes informatiques
- Utiliser des ampoules basse-consommation
- Motiver les salariés à utiliser le vélib' à Paris
- Recycler le carton, gobelets et piles
- Eviter le gaspillage alimentaire

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET BONNE PRATIQUE DES AFFAIRES

Nous nous opposons systématiquement à toutes pratiques ou à tous comportements soupçonnés de corruption.

Tout collaborateur, client et candidat de Singer & Hamilton a connaissance de ce code de conduite disponible en interne, dans les salles de réunions, à l'accueil, ainsi que sur notre site internet.

Ils sont sensibilisés aux situations pouvant entraîner une conduite inappropriée des affaires, gérer celles-ci avec honnêteté et intégrité, et éviter de s'engager dans toute situation contraire à ces principes.

Dans le cadre de notre politique achat responsable, nous veillons à nous prémunir contre tout risque de corruption, dans le respect du dernier principe du Pacte Mondial : l'entreprise s'engage à respecter le droit des affaires et lutter contre toute pratique abusive et toute forme de corruption.



Singer & Hamilton s'impose le code de déontologie de la profession qui peut être décrit de la manière suivante : Discrétion, Respect, Efficacité, Disponibilité, Professionnalisme

- S'engage auprès de ses clients à étudier leur culture, leur organisation et leurs besoins avant de rédiger la définition de fonction correspondant au poste recherché.
- Garantit la confidentialité sur ses clients et les recherches passées et présentes.
- Informe ses clients de l'évolution de la recherche à l'aide de rapports périodiques.
- Respecte les délais fixés en début de mission.
- Continuellement disponible pour conseiller et informer ses clients.
- Privilégie une relation commerciale sur le long terme basée sur la confiance
- S'interdit de mener parallèlement des recherches similaires pour des clients différents.
- S'interdit de contacter les salariés des lignes de métiers de ses donneurs d'ordre pendant une période définie au contrat.

Singer & Hamilton s'engage à respecter les règles édictées par l'Association of Executive Search Consultant fondée en 1959 à New York qui définit les "best practices " de la profession et ainsi que les directives Européennes (Data Privacy Act) et de la CNIL relatives à la protection des données.



Conclusion

En souhaitant adhérer au pacte Mondial des Nations Unies, Singer & Hamilton concrétise son engagement dans le respect et la promotion au quotidien des standards internationaux les plus exigeants en matière d'éthique, relatifs aux Droits de l'Homme, au Droit du Travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Cette décision s'inscrit dans le cadre des objectifs économiques, humains et de respect pour l'environnement qui structurent la démarche de développement durable.

Cet engagement s'inscrit également dans le respect des relations commerciales, de la concurrence, des règles de confidentialité et de la prévention contre la corruption.

Par cette communication sur le progrès, nous réaffirmons notre volonté et notre implication de faire de Singer & Hamilton un acteur responsable.

Ayant conscience que les objectifs environnementaux, sociétaux et les intérêts commerciaux se recoupent de plus en plus, nous associons nos collaborateurs, nos clients, nos candidats et nos fournisseurs à notre démarche de Responsabilité Sociale.

Dans une démarche de progrès constat, nous allons poursuivre nos réflexions, car nous sommes convaincus que grâce à des approches souples et innovantes, nous réussirons à démontrer notre volonté de faire de Singer & Hamilton une entreprise socialement responsable.